Appel à projets "Atlas de la biodiversité communale" 2021



L’Office français de la biodiversité (OFB) lance un nouvel appel à projets « Atlas de la biodiversité communale ». Les communes et intercommunalités ont jusqu’au 15 mars pour déposer leur candidature.

Chaque année depuis 2017, l’Office français de la biodiversité propose aux communes et intercommunalités d’identifier les enjeux de biodiversité de leur territoire en réalisant un Atlas de la biodiversité communale (ABC).

La mise en place de cette cartographie des enjeux de biodiversité à l’échelle locale poursuit plusieurs objectifs :

- mieux connaître la biodiversité d’un territoire,
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité,
- faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales d'aménagement et de gestion du territoire.

Grâce à ce dispositif, **153 projets d’ABC impliquant 1 407 communes** ont pu voir le jour.

Conditions de l’appel à projets « Atlas de la biodiversité communale » 2021

Cet appel à projets s’adresse en priorité à l’ensemble des communes et intercommunalités en France métropolitaine et en Outre-mer. L’enveloppe globale atteint cette année **4 millions d’euros**, un financement conséquent permis par le plan de relance mis en place par le Gouvernement en septembre dernier ainsi qu’au budget spécifique de l’OFB destiné au financement des projets dans les Pays et Territoires d’Outre-mer (PTOM).

La durée des projets présentés ne doit pas excéder 24 mois, à l’exception des projets mis en œuvre sur 36 mois dans les PTOM. Le plafond maximal de l’aide est fixé à 250 000 euros.

Calendrier de l’appel à projets « Atlas de la biodiversité communale » 2021

Les dossiers de candidature doivent être envoyés avant le **15 mars 2021 - 23h59** (heure de Paris) sur le site Démarches simplifiées.

Les lauréats seront annoncés en juin 2021.

Infos pratiques

jusqu'au 15 mars

Liens utiles
En savoir plus